

2) Communications du Bureau

Le président annonce que le Bureau a été saisi de deux problématiques très formelles. La première concerne les locaux de vote. En raison de l'absence d'un suppléant au local de vote de Chêne-Bougeries, le Bureau a proposé les changements suivants :

- M. Michel Sapey, suppléant du local de vote de Conches devient suppléant au local de vote de Chêne-Bougeries.
- Mme Marion Sobanek devient suppléante du local de vote de Conches.

Cette nouvelle répartition permet une représentation équilibrée des groupes politiques.

La deuxième problématique concerne la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries. Lors de la précédente législature, le souhait avait été émis de penser au devenir de cette Fondation, certains parlaient même de dissolution mais cette approche n'a pas été formellement entérinée. Dans l'attente d'une éventuelle dissolution il convient d'approuver les comptes 2011. Or, les experts externes de ladite Fondation étant démissionnaires, il avait été proposé de nommer des conseillers municipaux pour palier ce manque. Le Bureau a préféré que les anciens experts soient à nouveau mandatés ou, à défaut, des personnes de compétences équivalentes.

Le président mentionne les invitations officielles ci-après :

- la sortie annuelle de la Compagnie des sauveteurs auxiliaires qui s'est tenue le 1^{er} septembre en compagnie de M. Locher, maire. Celle-ci s'est déroulée dans une ambiance particulièrement cordiale.
- l'inauguration du Centre Jean-Jacques Gautier en collaboration avec l'Association de lutte contre la torture, laquelle aura lieu le 21 septembre. Il s'y rendra en compagnie de Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative.
- l'apéritif d'automne organisé par la Compagnie des sauveteurs auxiliaires le 29 septembre.
- la verrée de l'amitié, organisée le 5 octobre par la Curling club de Genève. Pour rappel, l'octroi d'un droit de superficie a récemment été voté, lequel va leur permettre de construire une nouvelle halle, à la patinoire de Sous-Moulin.

Concernant les courriers, le président rappelle la teneur d'un article du règlement du Conseil municipal qui précise qu'il est possible de demander la parole lors de la lecture.

Il donne ensuite lecture des courriers suivants :

- Lettre recommandée de MM. Nicola Bellitto, Patrice Pradayrol et Pedro Rico, datée 30 juin 2012:

Concerne : Résiliation de nos rapports d'activités avec la Ville de Chêne-Bougeries.

Monsieur le président,

Par la présente, nous vous informons avoir fait recours à la décision du Conseil Administratif du 22 juin 2012.

Nous contestons fermement la décision des suppressions de postes par le Conseil Administratif.

Par conséquent, nous souhaiterions selon art.34 des statuts du personnel, être entendus par le bureau du conseil et demandons que la mesure envisagée, soit examinée par le Conseil municipal ou une délégation de celui-ci.

Espérant vous avoir rendu attentifs à la situation que nous subissons et restant à votre disposition pour notre entrevue, nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Nicola Bellitto

Patrice Pradayrol

Pedro Rico

- Réponse que le président a adressée le 6 septembre 2012 aux intéressés et dont la teneur a été confirmée par le Bureau :

Messieurs,

Afin de clarifier la situation et en réponse à l'appel téléphonique de l'un d'entre vous, je vous confirme que votre courrier recommandé du 30 juin 2012 sera traité par le bureau ce lundi 10 septembre et lu en séance plénière jeudi 20 septembre 2012.

Concernant votre demande d'audition par le bureau, je vous confirme que je ne souhaite pas vous inviter à la séance prévue ce lundi faute d'avoir eu l'occasion de traiter cette demande avec les autres membres du bureau. En effet, il ne s'agirait pas là d'une démarche usuelle ; la seule présence du secrétaire général à une séance du bureau demeurant un fait exceptionnel et bref.

A titre personnel et sans porter de jugement quant à la démarche que vous entreprenez, je vous invite à lire attentivement les articles 30 et 48 de la Loi sur l'Administration des Communes (LAC) concernant les prérogatives du Conseil Municipal et du Conseil Administratif, ainsi que l'article 6 du Règlement du Conseil Municipal de Chêne-Bougeries précisant les charges du bureau.

Veuillez croire, Messieurs, dans l'assurance de ma sincère considération.

--
Fabian Spinelli

Le président ajoute que le Bureau a examiné attentivement la demande de MM. Bellitto, Pradayrol et Rico et a conclu qu'il n'entrait pas dans les prérogatives du Bureau de recevoir ces personnes. En outre, l'article 34 du statut du personnel ne fait ni mention du Conseil municipal, ni du Bureau. Néanmoins, il convient de souligner que le Bureau a exprimé sa vive inquiétude face à ces derniers événements en rappelant de manière unanime le souhait d'une commune où il fait bon vivre mais aussi où il fait bon travailler.

- Lettre de M. André Pavanello, président de l'Association du chemin du Mont-Blanc, adressée à M. Locher, maire, datée 15 septembre 2012, et dont il a reçu copie :

Le président a expressément demandé à l'auteur du courrier s'il souhaitait que son courrier soit lu en séance plénière du Conseil municipal. Ce dernier a répondu par l'affirmative.

Cher Monsieur le Maire,

En téléphonant l'autre jour au Service Technique de la commune, j'ai appris le départ de M. Pradayrol. Je suis surpris de ce départ car je travaille depuis plusieurs années avec M. Pradayrol.

En effet, M. Pradayrol nous a assisté et conseillé en tant que représentant de la Mairie dans le projet de mise en séparatif et embellissement du chemin du Mont-Blanc. Son aide nous a été précieuse dans ce projet de longue haleine pendant la préparation du projet, les diverses séances avec tous les copropriétaires et enfin la réalisation de ce projet. Nous avons trouvé en lui un interlocuteur compétent et efficace pour nous aider et nous conseiller dans toutes les phases de ce projet.

Il m'a semblé comprendre également que le chemin du Mont-Blanc est devenu une référence en matière de réfection de chemin privé dans la commune de Chêne-Bougeries, et ceci certainement grâce avec une étroite collaboration avec la Mairie représenté par M. Pradayrol.

Après la fin de ces travaux en 2009, nous avons discuté et mis en place un programme d'entretien avec M. Pradayrol pour le chemin. Encore une fois, c'est grâce à ce contact privilégié et efficace que nous n'avons plus de soucis en ce qui concerne l'entretien du chemin et les affaires courante du chemin.

Je me permets d'exprimer mon regret quant à ce départ parce que M. Pradayrol était une personne sérieuse et compétente et j'ai perdu un interlocuteur privilégié.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.

André Pavanello
Président de l'Association du Chemin du Mont-Blanc

- Lettre des copropriétaires du chemin des Ecureuils, datée 9 septembre 2012, adressée à M. le Maire et dont il a reçu copie :

Monsieur le Maire,

Depuis près de deux ans nous avons entrepris la rénovation de notre chemin privé, le chemin des Écureuils à Conches. Ce projet a pu être entrepris grâce à la collaboration avec l'un de vos employés du service technique Monsieur Patrick Pradayrol.

C'est en 2009, que nous avons démarré nos premiers contacts avec Monsieur Pradayrol. Ce dernier grâce à une grande ténacité, à une diplomatie et une patience remarquables, a entrepris la conception puis la réalisation de ce projet de réfection totale, (séparatifs, eau potable, électricité, fibre optique, luminaires etc.)

Monsieur Pradayrol a été totalement disponible pour les copropriétaires à tous moments, en dehors de ses heures de travail et à toujours chercher à concilier les intérêts de la Commune et ceux des communiers. Il a désamorcé habilement des conflits potentiels et à chercher à résoudre, dans l'intérêt de chacun, des problèmes techniques ainsi que des problèmes de voisinage. Grâce à ses connaissances et son expérience nous avons pu trouver des solutions qui convenaient à toutes les parties.

Nous avons été très surpris d'apprendre le licenciement de ce précieux collaborateur et tenons à vous communiquer notre très grande déception à la suite de cette nouvelle.

De plus, vous n'êtes sans doute pas sans savoir que les travaux ont été exécutés avec des malfaçons et doivent être recommandés dans les semaines à venir. Nous nous retrouvons sans aucun interlocuteur à la Commune. Seul un nouvel employé, M. D'Orazio a participé en tant que

représentant de la commune à une séance le 18 juillet 2012 à la DGEau. Notre commune ayant investi une somme non négligeable pour ces travaux en collaboration avec les copropriétaires trouvez-vous cette situation raisonnable ?

En vous souhaitant bonne réception de la présente nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire nos salutations distinguées.

Pour les copropriétaires du chemin des Écureuils

La représentante

Madeleine CONWAY